

De Christian Ramio (avec la collaboration de Philippe Mention et Amand Guy Leveau) -
Reproduction totale ou partielle interdite © Christian Ramio 2021.

Amand Félix CHASSEBOEUF, armurier et inventeur 1854

L'inventeur

Amand Félix Chassebœuf est né le 14 janvier 1816 à Talensac (Ille-&-Vilaine). Il était armurier, installé à Rennes, place de l'Hôtel-de-Ville, galerie Méret N°2.

Le 1er décembre 1854, il dépose un brevet d'invention pour un godet réservoir à plombs pour cartouche de chasse. L'enregistrement de ce brevet mentionne le prénom Armand par erreur, les actes de naissance et de décès portant bien le prénom Amand. Une addition à ce brevet sera déposée le 13 juin 1855.

Le brevet fera rapidement l'objet d'un contrat avec les dirigeants de la Fabrique Gévelot. Plus tard, une forme modifiée de la cartouche sera proposée au Comité de l'Artillerie et sera expérimentée.

Il semblerait que les affaires de Chassebœuf n'aient pas été très fructueuses ou que ses passions l'aient poussé vers d'autres voies au milieu des années 1860. Présent jusqu'alors comme armurier à Rennes dans l'Annuaire-Almanach du commerce Didot-Bottin, il en disparaît en 1864. Il erre quelque temps dans diverses villes avant de revenir à Rennes. Le journal « *Le Phare de la Loire* » du 25 février 1866 relate dans sa chronique judiciaire le procès d'assises qui lui a été intenté à Rennes cette année-là pour extorsion de fonds par la violence et avec armes sur la personne de son ancienne maîtresse. Le journal indique qu'il est « *ancien armurier* », « *absolument sans ressources* » et lui décerne des qualificatifs peu flatteurs tels que « *très peu recommandable* » et « *paresseux et homme d'inconduite* », mais finit par mentionner son acquittement, le jury n'ayant pas trouvé suffisantes les charges de l'accusation. Il est décédé à Rennes, à l'Hôtel-Dieu, le 3 janvier 1890.

L'invention (dans le texte qui suit les mots sont ceux même du dossier déposé par l'inventeur. Les dessins sont ceux du brevet. Photos Christian Ramio et Amand Guy Leveau)

Brevet d'invention N°21435. Godet forme oblongue réservoir pour le plomb s'appliquant à toute espèce de cartouches. Brevet d'invention de 15 ans du 1er décembre 1854 par Armand (sic) Félix CHASSEBOEUF, armurier, galerie Méret N°2, à Rennes (Ille-et-Vilaine). Addition le 13 juin 1855.

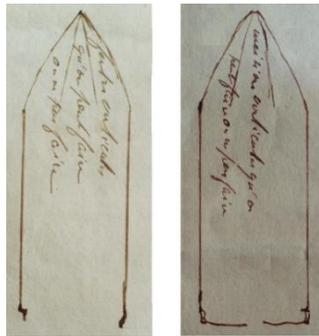
GODET FORME OBLONGUE, RESERVOIR POUR LE PLOMB S'APPLIQUANT A TOUTES ESPECES DE CARTOUCHES

—————

Brevet d'invention initial accordé à Chassebœuf le 1^{er} décembre 1854

« Cette cartouche est cylindro-conique et elle offre une grande analogie avec la balle cylindro-conique quant à la forme et aux résultats. Elle convient à toutes les armes de chasse. Pour s'en servir avec les armes qui se chargent par la culasse, on remplace la charge de plomb par la cartouche Chassebœuf que l'on introduit dans l'enveloppe de la cartouche ordinaire en ayant soin qu'elle touche bien la poudre ; pour les armes ordinaires, on s'en sert séparément pour remplacer la charge de plomb ou on l'adapte à toute espèce de cartouche.

Le plomb est contenu dans un étui de carton, de bois ou de métal, fermé soit par une bourre de carton et un culot de cuivre, soit par une simple bourre de carton. Le culot de cuivre peut être plein ou avoir à son centre une ouverture circulaire du tiers de son diamètre environ. La charge de plomb peut être ou non séparée en plusieurs parties par des bourres semblables à celle qui ferme l'étui. Enfin, on pratique en plus ou moins grand nombre des incisions verticales dans la partie conique de l'étui ou on laisse l'étui intact. On a recours à ces différents changements dans la préparation de la cartouche pour obtenir dans le tir des résultats différents : on peut par ces moyens arriver à une plus ou moins grande portée et faire que le plomb écarte ou n'écarte pas. La cartouche peut avoir plus ou moins de longueur suivant qu'on veut avoir une charge de plomb plus ou moins forte. »



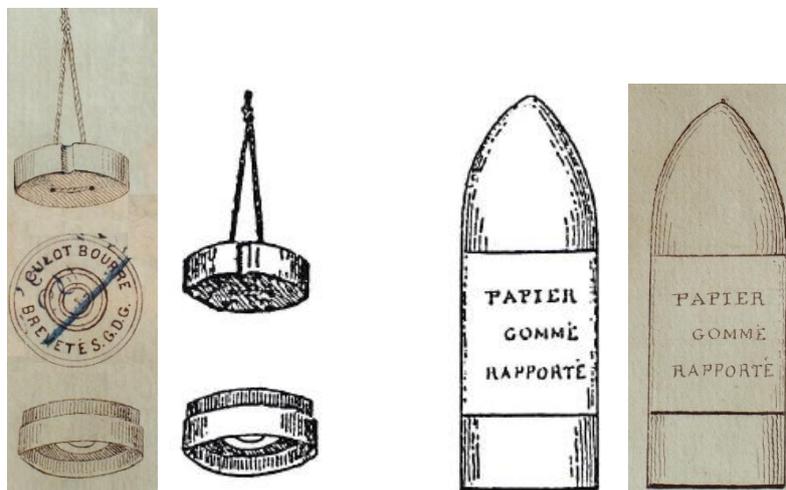
Addition accordée à Chassebœuf le 13 juin 1855

« En inventant ma cartouche cylindro-conique, je me suis proposé de simplifier et de faciliter la confection des cartouches et surtout de vaincre le coup-balle et les agglomérations de grains de plomb. Je crois y être arrivé par la combinaison suivante :

1° Une bourre en feutre a pour objet et pour résultat de faire pression sur le plomb contenu dans mon godet de manière à empêcher le ballonnement. Une petite ficelle est fixée à son centre pour que le chasseur puisse retirer facilement cette bourre au moment où il va remplir sa cartouche.

2° Le culot-bourre se compose de deux parties différentes, l'une en laiton, l'autre en carton. Je les ai réunies pour former un corps plus compact et simplifier la combinaison. La virole de mon culot-bourre a pour propriété d'empêcher l'éclat prématuré du godet au moment où les gaz s'enflamment et de faciliter, par l'ouverture circulaire que j'ai placée au centre, l'écartement du plomb, sans cependant jeter ce plomb contre les parois du canon.

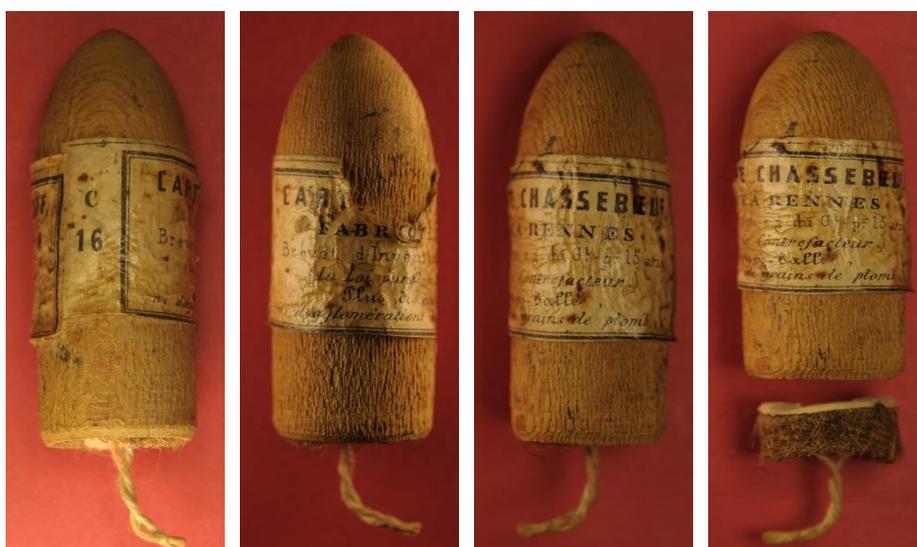
3° Le godet, destiné à être introduit dans la douille, permet au chasseur de faire ses cartouches en plein champ sans aucun outil et de limiter la quantité de poudre ainsi que le poids du plomb. Si j'ai donné la préférence au bois, c'est que cette matière est moins hygrométrique que le carton. J'ai cru devoir terminer ce godet en cône parce que cette forme facilite son introduction dans la chambre. Les anciennes cartouches y pénétraient souvent avec peine parce que les grains de plomb formaient des aspérités à la surface de la douille et en augmentaient ainsi le diamètre.



Sur mon godet, j'ai ajouté une inscription fixée avec de la colle. En humectant avec la salive ce papier qui est gommé, on dissout la gomme qui, au moment où l'on introduit le godet dans la douille, fixe instantanément les deux parties ensemble de manière à ce que le poids de plomb ne puisse modifier la place réservée au godet dans la douille. »



Godet Chassebœuf. Le papier gommé a disparu mais sa trace est encore visible sur le flanc.



Godet Chassebœuf calibre 16.

Sur l'étiquette :

C16

CARTOUCHE CHASSEBŒUF

FABRIQUEE A RENNES

Brevet d'invention du Gt pr 15 ans

La Loi punit les contrefacteurs

Plus de coups à balle

Ni d'agglomération de grains de plombs

L'itinéraire de l'invention

Le 1^{er} février 1855, deux mois après le dépôt de son brevet initial, il signe à Paris un contrat avec Jules Félix Gévelot et Urse François Lemaire, fabricants d'amorces, pour autoriser la production par la Fabrique Gévelot des culots-bourres qu'il avait inventés. Ces culots en cuivre devaient porter l'inscription « *Chassebœuf breveté – Fabrique de G.* ». Par ce même contrat, Gévelot et Lemaire s'engageaient à se fournir chez Chassebœuf à Rennes pour les godets en bois contenant les plombs. Ces godets pouvaient être fournis en différents calibres. Après chargement, la Fabrique Gévelot commercialisait ces godets d'invention Chassebœuf. (Voir le contrat en annexe.)

CARTOUCHES-CHASSEBŒUF cylindro-conique, brev. s. g. d. g., pour armes se chargeant par le tonnerre, suppriment le coup-balles, les outils et bourres employés jusqu'à ce jour. En vente chez les principaux armuriers de France. Dépôt à Paris, chez MM. **GEVELOT GUENTER** et PINEL.

Publicité pour les cartouches Chassebœuf

Le 31 janvier 1860, il propose au Comité de l'Artillerie une cartouche à balle dérivée de son invention et destinée à remplacer les cartouches militaires, somme toute fragiles, modèles 1857 et 1859 récemment adoptées. Elle est formée d'un tube en papier fort contenant la poudre, fermé à une extrémité par la pointe de la balle qui y est à demi engagée et à l'autre par une bourre en feutre munie d'une ganse en ficelle. Un papier extérieur enveloppe le tout. Pour charger, le tireur enlève la bourre avec les dents ou en accrochant la ganse au quillon du sabre-baïonnette, verse la poudre, puis retournant la cartouche, engage la balle dans le canon. Une petite bague collée extérieurement sur le tube l'empêche de s'enfoncer trop dans le canon. Ces cartouches, si on le souhaitait, pouvaient être munies de leur amorce fixée sur un petit carton et la contenance des emballages en papier goudron proposés était de 6 cartouches.

Il précise dans son mémoire qu'il n'a pas pris de brevet d'invention pour cette nouvelle cartouche et qu'il l'offre au gouvernement de l'Empereur « *qui sait si bien encourager l'industrie* ». Il recommande pour la confection des cartouches un papier, avec lequel il a fabriqué les échantillons qu'il a joints, obtenu à partir de vieux filets de pêcheurs et de cordages hors d'usage de la Marine en remplacement des vieux chiffons habituels. Cette substitution donnerait à son avis du papier à cartouches plus homogène et moins hygrométrique et donc permettrait des économies en évitant que les munitions ne se dégradent trop vite.

Enfin, il exprime le souhait, au cas où la fabrication de sa cartouche, après adoption, serait confiée à l'industrie et au commerce, « *qu'on voulut bien prendre en considération la pénurie industrielle de notre ville de Rennes et lui donner la préférence car elle a besoin d'encouragement de ce genre pour se mettre à hauteur des cités industrielles de l'Empire* ».

Lors des tests, ont été trouvés intéressants la rigidité de cette cartouche qui préserve la poudre et le baguage de l'étui qui empêche le contre-sens dans le maniement, mais le défaut de stabilité de la bourre de feutre et la complexité du chargement ont entraîné le rejet de la proposition.

Rapport adressé au comité Impérial de l'Artillerie sur une nouvelle cartouche d'infanterie, modèle 1857 et une cartouche de chasseurs à pied modèle 1859 par le Sieur Chassebœuf, arquebuseur et fabricant de douilles pour fusils se chargeant par la culasse.

Sources :

Etat civil des villes de Talensac et Rennes. Archives de la Société Française des Munitions. Archives de l'Artillerie, 2c6. « *Annuaire-Almanach du commerce, de l'industrie, de la magistrature et de l'administration : ou almanach des 500.000 adresses de Paris, des départements et des pays étrangers (Didot-Bottin)* », années 1857 à 1864. Registre d'érou des détenus de la maison de Justice de Rennes 1861-1869. Journal « *Le Phare de la Loire* » du 25 février 1866.

Petit complément :

Le contrat passé le 1^{er} février 1855, entre Amand Félix Chassebœuf, arquebusier, et Jules Félix Gévelot & Urse François Lemaire, fabricants d'amorces.

Entre les soussignés,

M. Amand Félix Chassebœuf, arquebusier,
demeurant à Remen, département d'Ille et Vilaine,
présentement logé à Paris, chez Madame, hôtel
du Lion d'argent. D'une part

Et M. Gévelot & Lemaire, fabricants
d'amorces, demeurant à Paris en vertu d'un acte notarié
n^o 30. D'autre part.

A été convenu et arrêté ce qui suit :

M. Chassebœuf autorise par les présentes
M. Gévelot & Lemaire à fabriquer le culot-bourre
fixé au moyen d'une ailette, et le bourre en fonte ou
en argente pour lesquels il a obtenu un brevet
d'invention. Les culots-bourres fabriqués devront
porter cette inscription : Chassebœuf breveté, et
au dessous : fabrique de G.

Aucun changement ni perfectionnement
ne pourront avoir lieu sans le consentement exprès
et par écrit de M. Chassebœuf.

M. Gévelot & Lemaire s'engagent à le fournir
exclusivement chez M. Chassebœuf, en godets en
bois cylindro-coniques pour lesquels il est également
breveté, et ce, au prix de vingt francs le mille
jusqu'au calibre de douze (12)^{ll}, les d. godets
pris chez lui à Remen. Le montant de
ce fourniture sera payables à trente jours de

en tout autres
mesures.
J. Félix
H.
inclusivement
J. Félix



Elle. Chambault pour De la lincation avec remise de luy
l'engagement de l'oulati
a ne pas rendre les pour luy
telle en d'autre
sur son en son jour
en de l'oulati a ne pas rendre. ses armures les cartouches
faisi pour le point
engagement.

Elle

M. Gendreau d'engagement et d'obligation
de trois francs M. de luy - entrée de luy

Le présent traité pourra être résolu par
les parties réciproquement en signant par
lettre trois mois à l'avance.

Fait double en trois exemplaires
le vingt-neuf mil huit cent dix-neuf luy
approuvé et certifié ci-dessus

M. Gendreau de l'engagement

[Signature]

approuvé et certifié ci-dessus

[Signature]